

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

Date de convocation : 20 septembre 2023

Date d'affichage : 4 octobre 2023

Présents : Mmes Gaëlle TURBANT – Anouck MINGOZZI – Marie-Hélène JOLY – MM. Éric CAPRON – Arnaud MARQUIS – Yann BLANCHOT – Jean-Jacques BOSSE – Guillaume FATRAS – Michel de METZ

Absent excusé : MM. Fabrice GARDIN, Bernard VINCENT

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Projet vidéo protection et demande de subventions
- Point travaux

- Questions diverses

■ I / Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2023

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité et signé par tous les présents.

■ II / Projet video protection et demande de subventions

Le maire présente le devis définitif de la société City Protect s'élevant à 99 847,20 € TTC (83 206,00 € HT). Certaines modifications ont dû être apportées au projet notamment le rajout d'une caméra près des deux maisons chemin de Clairry. Le déplacement du mât rue de Bacouël et au cimetière. Deux caméras supplémentaires seront installées pour une visibilité de la benne déchets verts et bac à verre.

Les caméras font aussi lecture de plaques de véhicules.

Monsieur le maire rappelle que le projet peut faire l'objet de demande de subventions à hauteur de 80 % (Etat et Région en remplacement du Département) et précise le plan de financement ci-dessous :

- DETR (30%) : 24 961,80 €
- FNADT (Etat 10%) : 8 320,60 €
- Conseil Régional (40%) : 33 282,40 €
- Fonds propres commune : 16 641,20 € HT (19 969,44 € TTC)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le projet et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se référant au projet ainsi que de solliciter les demandes de subventions.

■ III / Autorisation d'encaissement chèque de remboursement sinistre

Vu la proposition d'indemnisation de la part des Assurances Mutuelles de Picardie au titre du sinistre suivant : dégâts des eaux survenu le 05/05/2023, réparation du préjudice : 2 820,48 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents le conseil municipal accepte l'indemnité de 2 820,48 € versée au profit de la commune au titre de ce sinistre et charge Monsieur la Maire de procéder à l'encaissement du chèque correspondant imputé au C/7588.

■ IV / Points travaux

- Dôme place de la mairie : ce projet situé sur un axe métropolitain est pris en charge par Amiens Métropole avec fonds de concours (30%) dont le coût est estimé à 4 000 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve le projet et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout document relatif à ce dossier.

- Chicanes rue Principale : Un rendez-vous sur site est organisé le 3 octobre 2023 avec le Département et les services d'Amiens métropole.

Ce projet consiste en la création de 2 écluses simple avec stationnement composées d'îlots bordurés végétalisés avec 2 rangs pavés 14*16*20cm posés sur fondation béton pour permettre une largeur de chaussée franchissable minimale de 4.00m pour le passage d'engins agricoles à fort gabarit.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve le projet et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout document relatif à ce dossier.

- Aménagement rue de Bacouël/rue Derrière les Haies : Le projet initial a été refusé par le Département. Un complément d'études avait été demandé aux services de la métropole. Il s'ensuit un problème de giration lors du croisement de deux poids lourds. Monsieur le Maire proposera une solution qui sera évoquée le mardi 03 octobre 2023 avec le Département.

■ V / Questions diverses

- Orange : fin des fils en cuivre en janvier 2027
- Caveau et ossuaire : Monsieur le Maire relance le projet car rien n'existe sur la commune. Le conseil autorise Monsieur le Maire à rechercher des devis.
- Bacs déchets au cimetière : La société Dovergne doit nous fournir des devis pour la confection de bacs en bois. L'ESAT se chargera de les vider une fois l'an.
- Poubelle au cimetière : la question se pose de qui se chargera de la sortir. Cette mise en place fera l'objet d'une taxe d'ordures ménagères pour deux fois l'an.
- Nettoyons la nature : Monsieur le Maire demande qu'une communication soit faite en amont de l'évènement au travers de flyers qui seront distribués aux habitants de Creuse avant la date prévue afin de permettre une plus grande participation.
- Sacristie : des devis vont être lancés : plancher à remplacer ainsi que la restauration de la porte. Elle permettra d'avoir un deuxième accès de secours.
- Restauration du mobilier de l'église : la commune a reçu trois devis de Madame LENOIR, autoentrepreneur qui réalise des travaux de restauration. Le devis n°2023/01 d'un montant de 3 224.19 € est retenu par le conseil municipal
- Terres de Jeux 2024 : Amiens métropole incite les communes adhérentes à créer des espaces en lien avec les jeux de 2024 : mise en scène sur la mare d'un kayak/pagaie. Amiens métropole fournira des plantes et s'occupera de l'aménagement.
- En attente du doublement de la porte de la salle communale, une relance a été effectuée.
- Comités des fêtes : Le comité des fêtes manque cruellement de bénévoles (nombreux départs). De ce fait, un appel à candidature va être lancé pour redynamiser l'association et permettre de relancer les activités.

Séance levée à 20h35